

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L. procuration de NICOLAI M., SECONDI P., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., CHAMBE A., ACKER-CESARI V., ANDREANI N.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : NICOLAI M. procuration à TOMASINI L. , GIUDICELLI PA., ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de conseillers ayant signé : 10

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage: 22/02/2024

Objet : Tarification forfaitaire de l'eau et de l'assainissement du village pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire expose que la délibération n° 13/077 AC de l'assemblée de Corse autorise la commune de Solaro à mettre en oeuvre un régime exceptionnel de tarification forfaitaire de l'eau.

Chaque année, le conseil municipal doit fixer le montant de la tarification forfaitaire de l'eau et de l'assainissement au village.

Pour l'exercice 2024, après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit les tarifs forfaitaires de l'eau et l'assainissement :

EAU :170.00€

ASSAINISSEMENT :60.00€

Et, précise qu'à ces sommes doivent être rajoutées les taxes en vigueur réclamées par l'Agence de l'Eau.

Fait et délibéré à Solaro le 27/09/2024



Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/09/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-026-212002836-20240927-2024_53-DE